# WEBINAIRE

Coorganisé par la Présidence allemande du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe,
le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH), *Amnesty International* et *The Omega Research Foundation*

## Mesures contre le commerce de biens utilisés pour la peine de mort, la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants : mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2021)2 du Conseil de l'Europe

Strasbourg, lundi 17 mai 2021
10:00-13:00, KUDO vidéoconférence

## PROGRAMME

### 10:00-10:30 Allocutions de bienvenue et remarques introductives

Modératrice :
**Mme Krista OINONEN**
Représentante finlandaise au sein du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) et membre de son Bureau

- **Mme Bärbel KOFLER,** Délégué à la politique des droits de l'homme et à l'aide humanitaire, Ministère fédéral des Affaires étrangères d'Allemagne, Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe
- **Mme Marija PEJČINOVIĆ BURIĆ**, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe

*Vidéo de promotion de la Recommandation du Conseil de l'Europe (2 minutes)*

- **Mme Agnès CALLAMARD**, Secrétaire Générale d'*Amnesty International*

### 10:30-11:45 PARTIE I

***Comment assurer au mieux la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2021)2 ?***

Suite à l'adoption de la Recommandation par le Comité des Ministres le 31 mars 2021, cette session discutera des différentes étapes pour sa mise en œuvre adéquate dans les États membres et du rôle du Conseil de l'Europe, des États membres et de la société civile.

Modératrice :
**Mme Krista OINONEN**
Représentante finlandaise au sein du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) et membre de son Bureau

Orateurs :

| | |
|---|---|
| **Dr Michael CROWLEY**<br>Omega Research Foundation / Consultant pour le CDDH | *Aperçu du commerce d'équipements de maintien de l'ordre et de contrainte en Europe* |
| **M. Nico HIRSCH**<br>Membre du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants élu au titre du Luxembourg (CPT) | *Nature de l'utilisation abusive des équipements de maintien de l'ordre et des moyens de contraintes au sein du Conseil de l'Europe* |
| **Mme Nicola WENZEL**<br>Représentante allemande au sein du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) et Rapporteuse auprès du CDDH | *Les obligations essentielles fixées par la Recommandation pour les États membres et les étapes pour le Conseil de l'Europe* |
| **Mme Laura AUGER-PEREZ**<br>Expert émérite, Commission européenne – Service des Instruments de la politique étrangère (IPE) | *Leçons tirées du développement et de la mise en œuvre du Règlement anti-torture de l'UE* |

**Discussion et débat**

**11:45-12:00** *Pause*

**12:00-12:50** **PARTIE II**

***Comment promouvoir une action internationale pour lutter contre le commerce de biens utilisés pour la peine de mort, la torture et autres mauvais traitements ?***

Cette session examinera les efforts en cours pour le développement d'une réglementation nationale, régionale et internationale en matière de commerce d'équipements de maintien de l'ordre et autres afin de prévenir leur usage à des fins de peine de mort, de torture et d'autres mauvais traitements, et explorera les possibilités de soutien du Conseil de l'Europe.

Modérateur :

**M. Christophe POIREL**
Directeur des droits de l'homme, Conseil de l'Europe

Orateurs :

**M^me^ Anna CROWE**
Directrice assistante – Clinique internationale pour les droits de l'homme, Faculté de droit d'Harvard

*Explorer les obligations des États de réglementer le commerce d'équipements de maintien de l'ordre afin de prévenir leur usage pour la torture, et le rôle de la réglementation commerciale internationale au sein des actions globales de lutte contre la torture.*

**M^me^ Birgit VAN HOUT**
Représentante régionale pour l'Europe, Bureau régional des droits de l'homme des Nations Unies pour l'Europe (OHCHR)

*Aperçu du processus des Nations Unies en cours examinant la faisabilité, l'étendue et les caractéristiques d'éventuels standards internationaux pour un « commerce sans torture ».*

**M. Patrick WILCKEN**
Directeur adjoint, Programme des questions mondiales, Amnesty International

*Présentation de 'l'Instrument sur la commerce en matière de torture et de peine de mort' : une proposition de la société civile pour des mesures nationales, régionales et internationales de réglementation du commerce d'équipements de maintien de l'ordre ou utilisés pour la peine de mort.*

**Discussion et débat**

**12:50-13:00** **Remarques de clôture**

**Dr. Hans-Jörg BEHRENS**
Haut-Représentant du Ministère allemand de la Justice,
au nom de la Présidence allemande du Comité des Ministres